

STATUT DES EDUCATEURS ET ENTRAINEURS DU FOOTBALL

Réunion du 11 Juin 2018

Présents : S. DULAC, JL. HAUSSLER (GEF), R. SEUX (DTR), R. AYMARD (U2C2F), C. ROMOND (UNECATEF), A. MORNAND (Membre Conseil de ligue).

Assiste : J. Ph. PERRIN

Excusés : D. DRESCOT (Président), D. RAYMOND, P. MICHALLET (Membre Conseil de ligue), P. BERTHAUD (CTR Formation)

RAPPEL : la CRSEEF précise que toutes demandes de dérogation ou d'information d'absence de l'éducateur en charge de l'équipe doivent être formulées OBLIGATOIREMENT par écrit (mail, fax, courrier) à : statut-des-educateurs@laurafoot.fff.fr

SECTION STATUT

Les décisions ci-dessous sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appel dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF.

1 / Approbation du PV du 14 mai 2018.

- Approuvé

2/ Courriers divers

La CRSEEF prend connaissance des courriers et ou courriels suivants :

- Courrier du FC COURNON reçu le 15 mai 2018 : le club nous signale l'absence de M. DUPUIS Nicolas remplacé par M. DEMAZEAU pour la journée n°24 du 13 mai 2018. Décision : Amende de 170€ annulée.
- DISTRICTS DE DROME-ARDECHE, HAUTE-SAVOIE PAYS DE GEX, LYON ET DU RHONE, ALLIER, CANTAL : Réception de la mise à jour de la liste des éducateurs exemptés de formation continue : remerciements.
- Courriel de Beaujolais Azergues Futsal Club reçu le 6 juin 2018 : traitement en cours.

3/ Suivi du banc de touche

a) Absences excusées

La Commission prend connaissance du courrier du club du FC COURNON en date du 28/05/2018 relatif à la situation de son encadrement technique. Elle considère que l'absence du banc de touche de l'éducateur Nicolas DUPUIS pour la journée n°25 de R1 Ouest du 26/05/2018 est excusée.

La Commission prend connaissance du courrier du club du FC COURNON en date du 4/06/2018 relatif à la situation de son encadrement technique. Elle considère que l'absence du banc de touche de l'éducateur Nicolas DUPUIS pour la journée n°26 de R1 Ouest du 2/06/2018 est excusée.

La Commission prend connaissance du courrier du club du PUY FOOT 43 AUVERGNE en date du 23/05/2018 relatif à la situation de son encadrement technique. Elle considère que l'absence du banc de touche de l'éducateur Christophe MOURIER pour la journée n°25 de R1 Ouest du 26/05/2018 est excusée.

La Commission prend connaissance du courrier du club de l'AS SAINT PRIEST en date du 25/05/2018 relatif à la situation de son encadrement technique. Elle considère que l'absence du banc de touche de l'éducateur Nicolas RIOUX pour la journée n°21 de R2 Est poule D du 27/05/2018 est excusée.

La Commission prend connaissance du courrier du club de MOS 3 RIVIERES en date du 24/05/2018 relatif à la situation de son encadrement technique. Elle considère que l'absence du banc de touche de l'éducateur Jean Michel JARS pour la journée n°22 de R2 Est poule E du 3/06/2018 est excusée.

b) Clubs en infraction (absences non excusées):

AMPHION PUBLIER CS (R2 EST poule C) :

La commission prend connaissance de la FMI de la journée :

- n°25 du 27/05/2018

Elle constate que le club est en infraction avec l'article 14 du Statut des Educateurs et Entraîneurs du Football Fédéral relatif à la présence sur le banc de touche de l'éducateur désigné M. STOILJKOVIC Dragan en charge de l'équipe évoluant en R2 poule C. De ce fait elle décide de pénaliser le club d'une amende de 85€ pour absence du banc de touche de l'éducateur.

FC VILLEFRANCHE EN BEAUJOLAIS (R2 EST poule C) :

La commission prend connaissance de la FMI de la journée :

- n°26 du 03/06/2018

Elle constate que le club est en infraction avec l'article 14 du Statut des Educateurs et Entraîneurs du Football Fédéral relatif à la présence sur le banc de touche de l'éducateur désigné M. VIVIER Yoann en charge de l'équipe évoluant en R2 poule C. De ce fait elle décide de pénaliser le club d'une amende de 85€ pour absence du banc de touche de l'éducateur.

AS SAINT PRIEST (R2 EST poule D) :

La commission prend connaissance de la FMI de la journée :

- n°22 du 03/06/2018

Elle constate que le club est en infraction avec l'article 14 du Statut des Educateurs et Entraîneurs du Football Fédéral relatif à la présence sur le banc de touche de l'éducateur désigné M. RIOUX Nicolas en charge de l'équipe évoluant en R2 poule D. De ce fait elle décide de pénaliser le club d'une amende de 85€ pour absence du banc de touche de l'éducateur.

b) Absences pour suspension

CHADRAC (R2 Poule A) :

La commission prend connaissance de la FMI des journées :

- n°21 du 27/05/2018
- n°22 du 3/06/2018

Elle constate l'absence sur le banc de touche de l'éducateur désigné M. VERNAUDON Patrice en charge de l'équipe évoluant en R2 poule A pour motif de suspension.

AMBERT FC (R2 Poule B) :

La commission prend connaissance de la FMI des journées :

- n°21 du 27/05/2018
- n°22 du 3/06/2018

Elle constate l'absence sur le banc de touche de l'éducateur désigné M. ZUBAC Vedran en charge de l'équipe évoluant en R2 poule B pour motif de suspension.

AS CHAVANAY (R2 Poule D) :

La commission prend connaissance de la FMI des journées :

- n°21 du 27/05/2018
- n°22 du 3/06/2018

Elle constate l'absence sur le banc de touche de l'éducateur désigné M. BONNEFOND Anthony en charge de l'équipe évoluant en R2 poule D pour motif de suspension.

AUBENAS SUD ARDECHE (R2 Poule D) :

La commission prend connaissance de la FMI de la journée :

- n°21 du 27/05/2018

Elle constate l'absence sur le banc de touche de l'éducateur désigné M. ARCIS Jean en charge de l'équipe évoluant en R2 poule D pour motif de suspension.

VALLEE DE GRESSE (R2 Poule E) :

La commission prend connaissance de la FMI des journées :

- n°21 du 27/05/2018
- n°22 du 3/06/2018

Elle constate l'absence sur le banc de touche de l'éducateur désigné M. CUYNAT Christophe en charge de l'équipe évoluant en R2 poule E pour motif de suspension.

AS VENISSIEUX MINGUETTES (R2 Poule E) :

La commission prend connaissance de la FMI de la journée :

- n°22 du 3/06/2018

Elle constate l'absence sur le banc de touche de l'éducateur désigné M. PAILLOT Patrick en charge de l'équipe évoluant en R2 poule E pour motif de suspension.

RAPPEL : MESSIEURS LES EDUCATEURS, devant le nombre trop important d'éducateurs suspendus, la commission rappelle aux devoirs de leur charge l'ensemble des techniciens régionaux.

4/ Section équivalences

Dossier validés (BEF par équivalence)

- BOUQUET Jean-François né le 19/03/1970
- CHOPPICK Herbert né le 15/01/1979
- COMPTE Cyril né 23/09/1981
- EYMERY Jean-François né le 15/03/1967
- FONTANGE Yannick né le 24/06/1970
- GALVAING Jérôme né le 31/01/1973
- LECOQ Guillaume né le 11/01/1989
- SAUNIER Yannick né le 13/09/1971
- VALLET Yohann né le 08/12/1974
- WALGENWITZ Emmanuel né le 20/02/1967

Dossiers refusés

- BONNAT Bastien : manque chèque
- VILMIAIRE Steve : adresser la demande à la Ligue Méditerranée

Date prochaine CRSEEF : lundi 9 juillet 2018

Le Président de Séance,

Le Secrétaire de séance,

A. MORNAND

JPh. PERRIN